



DELIBERATION N°10-2023

En date du 13 Avril 2023

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just-Le-Martel, dûment convoqué le 6 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie le 13 avril 2023 à 20h00, sous la présidence de M. Joël GARESTIER, Maire.
Mme Emilie TALLET a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire.

PRESENTS :

M. Joël GARESTIER, Maire ;
Mmes. Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT ; Martine CARRILLO ; Régine DE PAIVA, Adjointes
MM. Philippe HENRY ; Jean-Luc GARCIA, Adjoints
Mmes. Patricia CHABROUX VICENTE ; Hélène TOUCAS ; Virginie BASSALER ; Isabelle COUTY ; Emilie TALLET ; MM.
Bernard GLANDUS ; Patrick SIMON ; Stéphane GIRARD ; Jean-Philippe NANEIX ; Brice APPERT ; André GAILLARD ;
Victor GRANDJACQUOT, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

- Mme. Magali GADY
- M. Manuel VERGER
- M. Sébastien PEAUDECERF (pouvoir à M. Philippe HENRY)
- Mme. Christelle DESMOULINS (pouvoir à Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT)
- Mme. Claude THIBAUT GUILLON (pouvoir à M. André GAILLARD)

Vu les articles L2311-1 ; L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du budget primitif,

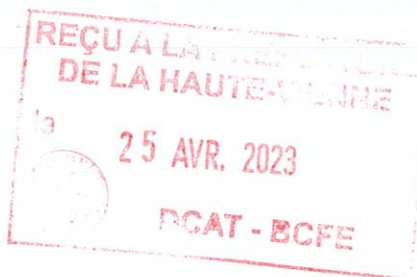
Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires de soumettre au vote, par nature, le Budget Primitif principal de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, et à la majorité :

DECIDE

Article 1 : D'adopter le Budget Primitif 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.



Section de Fonctionnement

CHAP.	DÉPENSES	MONTANT	Vote		
011	Charges à caractère général	805 817,94			
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 216 000,00			
014	Atténuations de produits	2 500,00			
65	Autres charges de gestion courante	161 995,15			
66	Charges financières	32 000,00			
67	Charges exceptionnelles	5 700,00			
022	Dépenses imprévues	15 089,15			
023	Virement section d'investissement	280 550,68	Pour	Contre	Abstentions
TOTAL Dépenses de Fonctionnement		2 519 652,92	18	3	0

CHAP.	RECETTES	MONTANT	Vote		
70	Produits des services du domaine	318 500,00			
73	Impôts et taxes	1 537 061,61			
74	Dotations et participations	381 364,00			
75	Autres produits de gestion courante	7 800,00			
013	Atténuations de charges	5 000,00			
77	Produits exceptionnels	2 000,00			
002	Résultat reporté	267 927,31	Pour	Contre	Abstentions
TOTAL Recettes de Fonctionnement		2 519 652,92	18	3	0

Section d'Investissement

CHAP.	DÉPENSES	MONTANT	Vote		
23	Immobilisations en cours	915 605,63			
21	Immobilisations corporelles	305 380,87			
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00			
001	Résultat reporté	294 779,30	Pour	Contre	Abstentions
TOTAL Dépenses d'Investissement		1 610 765,80	18	3	0

CHAP.	RECETTES	MONTANT	Vote		
16	Emprunts				
13	Subventions	805 080,62			
10	Dotations, fonds divers et réserves	261 100,08			
024	Produits des cessions d'immobilisation	264 034,42			
021	Virement section de fonctionnement	280 550,68	Pour	Contre	Abstentions
TOTAL Recettes d'Investissement		1 610 765,80	18	3	0

Article 2 : De donner pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et/ou notification.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	18
Vote contre	3
Abstention	0

Fait à Saint-Just le Martel, le 14 avril 2023.

Le Maire,



Joël GARESTIER

Transmis au représentant de l'Etat le : 20 avril 2023

Publié le : 14 avril 2023